



Chers vétérans,

Il est toujours plus facile de traverser avec des amis une crise qui nous prive de contact avec ceux qui nous sont chers. C'est pourquoi l'AVEN est là pour vous aider à passer ce cap et vous rappeler que vos Délégués Régionaux (membres du CA) ou Présidents Départementaux sont à votre écoute si vous avez besoin de parler. Vous pouvez retrouver leurs coordonnées sur le site : <https://aven.org/aven-acceuil>

L'AVEN est un peu en stand-by et le journal « Iaorana Bonjour » du 1^{er} trimestre 2020 a pris un peu de retard dans son expédition. Les entreprises marchent au ralenti et la poste également. C'est pourquoi nous avons décidé de vous faire un petit AVEN info pour garder le contact avec vous.

Myriam est actuellement en télétravail et ce jusqu'à la fin du confinement.

Dès que la France sortira de son confinement, nous avons préparé quelques démarches à faire auprès de nos élus et autres :

- Permettre l'indemnisation des victimes par ricochet des essais nucléaires français (avec le soutien de notre avocate Cécile Labrunie) ;
En effet, les proches de la victime directe (conjoint, concubin, pacsé, enfants, petits-enfants, frères, sœurs, parents) décédée des suites d'une maladie résultant d'une exposition aux radiations ionisantes à l'occasion des essais nucléaires français ne peuvent obtenir, au titre de l'action successorale, que la réparation intégrale du préjudice subi par le défunt. Ils ne peuvent prétendre à l'indemnisation de leurs préjudices moraux et patrimoniaux lorsque ce dernier décède des suites de leur maladie ;
- Jean-Louis Camuzat reprendra contact avec les associations partenaires suite au courrier commun réalisé afin d'interpeller le ministre de la santé, Olivier VERAN, pour qu'il provoque une réunion de la commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires, afin de faire évoluer la liste des maladies de la loi Morin en y faisant ajouter entre autres les maladies cardio-vasculaires et la suppression de la « période de croissance » pour le cancer de la thyroïde. A ce jour, pas de réponse au courrier ;
- Recontacter la Grande Chancellerie qui n'a toujours pas fait le nécessaire pour que les vétérans puissent obtenir la Médaille de la Défense Nationale ;
- Une relance sera faite auprès du ministre de l'éducation Nationale suite à notre demande d'inclure la période des Essais Nucléaires Français dans les manuels scolaires.

Nous vous remercions de continuer à sensibiliser nos députés afin qu'ils déposent un amendement en seconde lecture à l'Assemblée Nationale afin de supprimer l'article 99 du projet de loi ASAP voté par nos sénateurs et tout aussi négatif pour nos vétérans. En effet, si cet amendement est voté, cela annulerait la décision du conseil d'Etat disant que la Loi n° 2018-1317 du 28 Décembre 2018 n'est pas rétroactive.

En fonction de la conjoncture actuelle, nous ne savons pas s'il nous sera possible de faire notre Assemblée Générale à Troyes les 30 - 31 octobre et 1 novembre 2020. Sachez que nous ferons tout notre possible pour qu'elle ait lieu. Toutefois, si celle-ci n'est pas réalisable, nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour que vous soyez informés des avancées de l'AVEN : assemblées départementales, permanences, etc...

En décembre 2019, l'association a pu équilibrer ses comptes grâce à vos dons et à votre fidélité. Nous vous en remercions sincèrement. Depuis janvier dernier, les vétérans qui ont choisi le prélèvement mensuel ont pu constater un changement de date dû à la réorganisation de la banque. Les prélèvements annuels sont en cours de validation et pour le moment il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Si vous constatez une anomalie, vous pouvez envoyer un message à l'adresse suivante : sepa.aven@yahoo.com.

Les chèques de cotisation ont été enregistrés au fur et à mesure de leur arrivée au siège jusqu'au 16 mars. Depuis le confinement, il ne nous est plus possible d'accéder à la boîte aux lettres de l'AVEN, il est donc plus prudent d'envoyer vos courriers à votre trésorière : **Françoise GRELLIER - 8, rue Bougainville - 22000 SAINT-BRIEUC.**

Jean-Louis Camuzat